

BAREME DE NOS HONORAIRES

Transaction: Vente d'immeubles à usage d'habitation (neuf et ancien), terrains à bâtir, locaux commerciaux.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

☞ **Mandat simple : 4,5 % TTC** avec un forfait minimum de **5 000 € TTC**

☞ **Mandat semi-exclusif : 3,9 % TTC** avec un forfait minimum de **5 000 € TTC**.

En cas de présentation de l'acheteur par le vendeur, nos honoraires seront de **2%** avec un forfait minimum de **3 000€ TTC** ; nous nous occupons de tout et poursuivons notre mission jusqu'à la signature de l'acte notarié.

☞ **Mandat exclusif : 3,5 % TTC** avec un forfait minimum de **5 000 € TTC**

☞ Pour tous les biens dont le montant est **inférieur à 100 000 €** un devis sera établi au préalable.

☞ Estimation d'un bien immobilier non destiné à être vendu: **200 € TTC**. Cette somme sera déduite de nos honoraires, si vous nous confiez la vente.

Nos honoraires comprennent toutes les annonces publicitaires liées à la vente de votre bien, les visites, la négociation avec les acheteurs, le montage et suivi du dossier de vente. Nous vous accompagnons jusqu'à la signature finale chez le notaire.